

## Quand la force prime sur le droit

Le droit est le seul moyen de faire respecter les intérêts communs et les intérêts individuels sous jacents. À Valloire du 24 au 28 août 2017, s'est déroulée la « foire du tout terrain ». L'organisateur Jacques Besse proposait des « excursions » aux passionnés de 4x4. Trois associations : Vivre et Agir en Maurienne, Mountain Wilderness et Valloire Nature Et Avenir ont posté des membres de leurs associations sur les parcours interdits pour vérifier le respect de la réglementation prévue lors de la réunion de préparation avec le Sous Préfet. Or, les participants aux convois de véhicules motorisés tout terrain ont violé le droit en toute connaissance. Elles ont délibérément emprunté des voies interdites à la circulation et traversé des propriétés privées alors que les propriétaires s'opposaient à ce passage. Les arguments avancés par les organisateurs sont les suivants :

« ce ne sont que quelques 4x4 »

Notre réponse :

Chaque convoi comportaient de 7 à 15 4x4, ce qui provoque une gêne non négligeable. Mais c'est la répétition et la multiplication des faits qui génèrent les nuisances. La somme de ces consommations de carburants issus d'énergie fossile pour des activités de loisirs est une des causes de l'augmentation des nuisances locales mais aussi du changement climatique mondial.

« ce n'est que 5 jours dans l'année »

Notre réponse :

Même réponse que précédemment, c'est 5 jours ici mais d'autres manifestations et utilisations ont lieu partout et chaque jour. Il est regrettable de confondre consommation et gaspillage.

« cela ne pollue pas »

Notre réponse :

Aux vues des différents scandales des constructeurs automobiles qui ont sciemment falsifier les mesures de pollution de leurs véhicules, en particulier diesel, il est inopportun de mettre en avant cet aspect. Un véhicule 4x4 plus lourd et avec une motorisation plus puissante dans des conditions de pente forte et d'altitude élevée ne peut que générer plus d'échappements et de gaz nocifs pour nos poumons et pour l'air ambiant. Celui-ci est notre bien commun. La détérioration de sa qualité engendre des maladies et des symptômes dont toute la société paie le coût.

« cela ne dégrade pas les pistes »

Notre réponse :

Le passage répété de plusieurs véhicules au même endroit durcit les sols, déchausse les pierres, envoie de la poussière et favorise une érosion lors de chutes de pluie futures. Par contre, un agriculteur et un employé des remontées mécaniques ont une servitude de passage dans le cadre de leur activité professionnelle.

« les pistes de ski et les skieurs dégradent beaucoup plus »

Notre réponse :

Ce n'est pas parce qu'une autre activité humaine détruit l'environnement qu'elle peut justifier ou minimiser l'utilisation de 4x4 pour son loisir particulier. Le pire ne peut pas excuser le pire.

« En arrêtant le convoi c'est un manque à gagner pour l'organisateur »

Notre réponse :

Ces « promenades » en 4x4 en haute montagne sont du pur loisir, donc elles ne sont en rien liées à la liberté de circulation ou de faire ce que l'on veut, du moment que l'on a acquitté une prestation payante. C'est un caprice et non une liberté. Les pistes empruntées sont interdites à la circulation comme l'indique le panneau implanté à son entrée. Donc, il s'agit d'une infraction au code de la route. De plus, l'organisateur : Jacques Besse a lui-même promis qu'il respecterait ces interdictions de passage déterminées par le Sous-Préfet.

« Un nain, noir et handicapé ne peut accéder à la montagne sans les 4x4 »

Notre réponse :

Le droit reste le même pour toute personne : la violation d'une propriété privée est passible des mêmes effets juridiques pour toute personne. Il ne s'agit pas d'une discrimination. Au contraire, permettre cette violation au fait que la personne est handicapée est une discrimination. L'organisateur devrait donc plutôt se battre pour que les handicapés aient le même accès à tous les lieux publics particulièrement en milieu urbain.

À chaque fois, nous voyons que la réponse à une idée simpliste demande une argumentation longue et précise. De manière générale, tous ces circuits se sont déroulés sur des voies privées. Pour qu'elles soient ouvertes à la circulation, il ne suffit pas de contourner les parcelles signalées comme interdites, mais selon les termes de la loi, il est indispensable de solliciter l'aval de tous les propriétaires.

Devant l'urgence climatique, il convient de ne pas promouvoir ce loisir énergivore et polluant, on ne peut privilégier l'intérêt commercial immédiat au détriment de l'intérêt général, de surcroît en dérogeant à la loi. Le reste de l'année la station de sports d'hiver de Valloire espère attirer des touristes par sa neige immaculée, sa nature préservée et son air pur. Quelle contradiction ! Il reste que la promotion d'une utilisation de véhicule tout terrain est aussi déplorable dans les usages quotidiens des particuliers, générateurs de pollutions, d'encombrements et de détriorations. Si certains professionnels peuvent y avoir recours, l'immense majorité des détenteurs de 4x4 n'en ont pas l'utilité.

Il semble donc que les organisateurs comme les participants à cette manifestation de loisirs motorisés n'ont pas les mêmes valeurs, la même conscience du droit et de l'importance de l'environnement. Bondir sur des pneus dans la poussière est une rupture de la beauté, de l'harmonie et de la quiétude de ce milieu montagnard fragile. Il n'est pas un lieu de loisir mais avant tout un lieu de vie pour des agriculteurs et pour de nombreuses espèces végétales et animales souvent en état de survie en raison du changement climatique rapide.

Notre association ne souhaite pas seulement dénoncer les méfaits mais veut aussi énoncer une autre manière de vivre dans ce monde. Voilà pourquoi nous avons arrêté les convois pour débattre et amener une réflexion par une confrontation à la réalité. Nous voulons montrer que ces loisirs de montagne font partie d'une économie de la futilité, de la frivolité, du gaspillage et de la gabegie au détriment de la nature, et donc de l'humain. Cette tragédie se double d'un non respect de la parole donnée et du droit, et de l'oubli de la communauté de destin qui unit les humains et les autres êtres vivants. Ce qui ne se régénère pas, dégénère.

Là, le « moi je » prime sur le « nous ». Bien sûr, nous avons tous nos faiblesses bien humaines et savoir comment fonctionne notre esprit permet de dépassionner le débat. Mais, seul le droit offre un aspect neutre et impartial, il est donc nécessaire d'en arriver là quand l'organisateur dépasse les limites autorisées, bafoue la réglementation voire viole les droits des autres.

*« L'homme par son égoïsme, par son penchant à jouir de tout ce qui est à sa disposition, en un mot, par son insouciance pour l'avenir et pour ses semblables, semble travailler à l'anéantissement de ses moyens de conservation et à la destruction même de sa propre espèce. »*

Jean Baptiste de Lamarck, 1820.

*« À force de sacrifier l'essentiel pour les urgences, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel. »*

Edgar Morin 2016